

**CHAMPIONNAT D'EUROPE DE TIR EN CAMPAGNE
MOKRICE (SLOVÉNIE)
DU 30 SEPTEMBRE AU 5 OCTOBRE 2019
SENIORS**

MODE DE SELECTION

Le mode de sélection a pour objet de choisir les membres de l'équipe de France qui représenteront notre pays lors du championnat d'Europe de Mokrice-Catez (Slovénie).

**EPREUVE DE SELECTION
LES 10-11 AOUT 2019 A CHALLES LES EAUX**

Pour pouvoir prendre part au processus de sélection, chaque archer, de nationalité française et licencié à la FFTA en 2019, doit faire acte de candidature par mail (a.reculet@ffta.fr) avant le 15/07/2019, en indiquant la catégorie d'âge et d'arme dans laquelle il souhaite concourir. Le tout doit être accompagné d'une copie numérisée d'une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité nationale, dont la date de validité doit être ultérieure au 15 octobre 2019).

La sélection se déroulera sur une seule épreuve, le weekend du 10 et 11 août 2019 à Challes-les Eaux.

Samedi 10/08/19 - Jour 1/Phase 1 - Tir de qualification sur un **parcours de 24 cibles** :

12 connues + 12 inconnues.

Seuls les 4 premiers archers du classement de la phase 1 peuvent participer à la suite de l'épreuve de sélection.

Attention, à l'issue de la phase 1 :

- Les tireurs concernés doivent se présenter au greffe pour officialiser leur participation aux phases suivantes (signature d'un formulaire d'engagement).
- En cas d'abandon d'un ou de plusieurs archers qualifié(s) à la phase 2, un reclassement est fait avec repêchage du/des suivant(s) sur le classement de la phase 1.
- La liste des archers retenus pour la phase 2 sera déterminée le jour même.

Dimanche 11/08/19 - Jour 2/Phase 2 – Matches éliminatoires en poule sur des **parcours de 6 cibles connues**.

Dimanche 11/08/19 - Jour 2/Phase 3 - Les phases finales se tirent sur **des parcours de 4 cibles connues**. Les phases finales des 3 armes se tirent simultanément sur ces parcours de 4 cibles.

Le règlement de cette épreuve de sélection et les modalités de classement sont détaillés en annexe.

L'équipe de France qui participera au championnat d'Europe de tir en campagne 2019 :

- Sera composée de l'archer vainqueur de l'épreuve de sélection dans chaque catégorie à condition d'avoir réalisé le minima de score suivant lors de la phase 1 :

	Classique		Poulies		Nu	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Senior	350 pts	325 pts	403 pts	385 pts	330 pts	295 pts

- Pourra être complétée, le cas échéant et dans l'intérêt de l'équipe de France, par le comité de sélection, d'un ou plusieurs archers dans la limite de 3 archers par catégorie.

La sélection définitive pour le championnat d'Europe sera effective **le 14 août 2019**.

La sélection d'un archer n'est validée qu'après sa signature d'une convention individuelle Equipe de France établie par la FFTA. La présente convention devra être dûment signée et renvoyée par mail (a.reculet@ffta.fr) avant le 20/08/2019.

Un stage terminal sera proposé aux archers sélectionnés au championnat d'Europe, il sera dirigé par les entraîneurs de l'équipe de France de tir en campagne. Il se déroulera du 27 au 30 septembre 2019 à Mokrice (Slovénie).

Généralités communes à l'ensemble des modalités de sélection

Le comité de sélection composera l'équipe de France en prenant en compte les résultats des épreuves de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ainsi que ses résultats antérieurs.

En outre, le comité de sélection saura prendre en compte d'éventuels impondérables.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international, le mode de sélection deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

Les archers sélectionnés en équipe de France s'engagent à respecter le programme de préparation et d'actions conduit sous la responsabilité des entraîneurs nationaux, jusqu'à la fin de la compétition pour laquelle ils sont sélectionnés.

RÈGLEMENT ET MODALITÉS DE CLASSEMENT

Le coût de l'inscription à cette épreuve de sélection s'élève à 20 euros. Ce droit d'inscription devra être acquitté à l'organisateur (voir mandat).

Samedi 10/08/19 - Jour 1/Phase 1 - Tir de qualification sur un **parcours de 24 cibles** :

12 à distances connues + 12 à distances inconnues.

A l'issue de la phase 1, un classement est établi à partir de la somme de scores. Seuls les 4 premiers archers du classement ainsi établi pourront participer à la phase suivante.

En cas d'égalité de score entre deux ou plusieurs archers pour la 4^{ème} place, le nombre de 6 et de 5 servira au départage. Si l'égalité persiste, un tir de barrage sera organisé pour départager les archers ex-aequo.

Dimanche 11/08/19 - Jour 2/Phase 2 – **Matchs éliminatoires en poule sur des parcours de 6 cibles à distances connues.**

Le classement de la phase 1 est utilisé pour établir le tableau de matchs au sein de la poule.

Principe des matchs éliminatoires en poule

- Le 1^{er} match de poule est disputé entre les deux archers les moins bien classés de la poule.
- L'archer vainqueur du 1^{er} match rencontre alors l'archer immédiatement mieux classé.
- Etc.
- En cas d'égalité sur un match, un tir de barrage est organisé selon le règlement international en vigueur.

Illustrations

	Poule de 4	Poule de 3	Poule de 2
Match 1	4 ^{ème} vs. 3 ^{ème}	3 ^{ème} vs. 2 ^{ème}	2 ^{ème} vs. 1 ^{er}
Match 2	Vainqueur match 1 vs. 2 ^{ème}	Vainqueur match 1 vs. 1 ^{er}	
Match 3	Vainqueur match 2 vs. 1 ^{er}		

Un classement est établi à l'issue de la phase 2 comme suit :

Résultat	Place
Vainqueur match 3	1 ^{er}
Perdant match 3	2 ^{ème}
Perdant match 2	3 ^{ème}
Perdant match 1	4 ^{ème}

Dimanche 11/08/19 - Jour 2/Phase 3 - Les phases finales, demi-finales et finales, des 3 armes se tirent simultanément sur les parcours de 4 cibles à distances connues.

Le tableau des phases finales est défini par le classement établi à l'issue de la phase 2 :

	Poule de 4	Poule de 3	Poule de 2
½ finale	1 ^{er} vs. 4 ^{ème} 2 ^{ème} vs. 3 ^{ème}	1 ^{er} en bye 2 ^{ème} vs. 3 ^{ème}	1 ^{er} et 2 ^{ème} en finale

En cas d'égalité sur un match, un tir de barrage est organisé selon le règlement international en vigueur.

Le classement final de l'épreuve de sélection est établi comme suit :

Les archers accédant à la phase 3 sont classés de 1 à 4 (ou moins suivant le nombre de participants), les autres sont classés à partir de leur score de qualification de la phase 1. En cas d'égalité de score entre deux ou plusieurs archers, le nombre de 6 et de 5 servira au départage.